

ANNEXE 2
à l'arrêté de convocation des électeurs de l'Université Grenoble Alpes
Elections aux Conseils de composantes
Scrutin du 23 mars 2017

**DEMANDE D'INSCRIPTION DES USAGERS (AUDITEURS LIBRES) SUR LES LISTES
ELECTORALES**

L'inscription sur les listes électorales des auditeurs régulièrement inscrits à ce titre et suivant les mêmes formations que les étudiants, est subordonnée à une demande de leur part.

Je soussigné(e),

Nom usuel.

Nom patronymique.....

Prénom (s).....

demande mon inscription sur les listes électorales du collège des usagers pour l'élection au conseil de la
composante :

pour le scrutin du jeudi 23 mars 2017.

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article D719-16 du code de l'éducation
selon lesquelles, nul ne peut être électeur ni éligible dans le collège des étudiants s'il appartient à un
autre collège de l'établissement.

Fait à, le

Signature de l'intéressé(e)

Les usagers (auditeurs) dont l'inscription sur les listes électorales est subordonnée à une demande de leur part doivent

- soit adresser leur demande par lettre recommandée avec avis de réception à :

Université Grenoble Alpes
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Service des affaires institutionnelles (bureau 306)
Bâtiment Présidence
CS 40 700
38 058 Grenoble Cedex 9

- soit la remettre en main propre au référent élections (bureau 306 – bâtiment Présidence).

**- soit la transmettre par courrier électronique à l'adresse suivante :
daji-elections@univ-grenoble-alpes.fr**

Au plus tard le 17 mars 2017.

Décision de Mme la Présidente de l'Université:

Mme / M.

Ne remplit pas les conditions pour être électeur.

Motif :

.....

.....

Fait à Saint Martin d'Hères, le

La Présidente de l'Université Grenoble Alpes
Lise DUMASY